

Projet DDRAUN Données, Drone, Risque, Agriculture, Numérique

Colloque Cluster Herbe, Clermont-Ferrand, 22/11/2018

ASSURANCE DES PERTES FOURRAGÈRES ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Romain Dureau

Direction de thèse : Philippe Jeanneaux, Yves Michelin







Plan de la présentation

- I. Introduction : contexte et problématiques
- II. Evolution de la gestion des risques en agriculture
- III. L'assurances des prairies (2016-2018)
- IV. Quelles perspectives pour l'assurance des ravageurs?
- V. Conclusion

I. Introduction

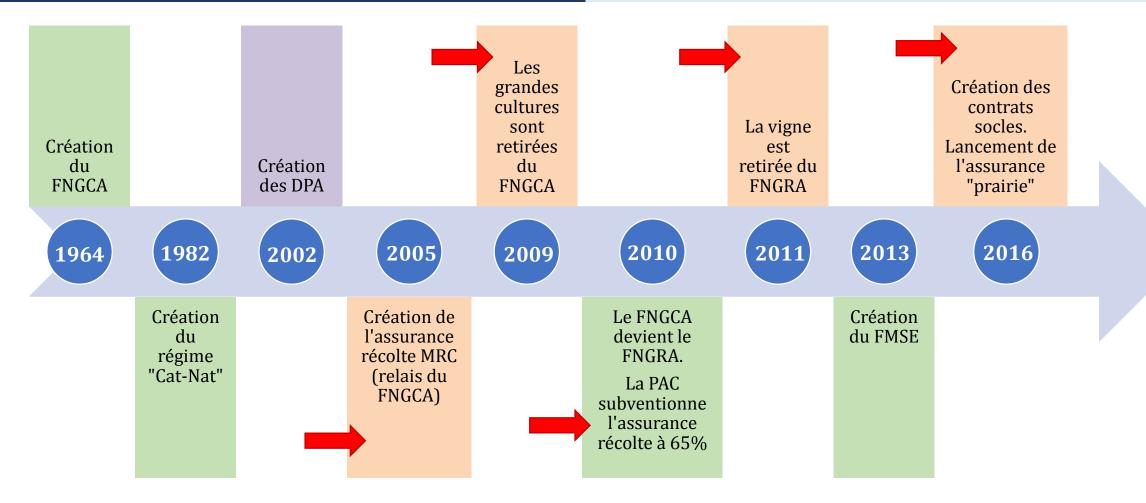
Contexte et problématiques

- Les fourrages sont la base de l'activité d'élevage et une consommation intermédiaire
 - → Importance pour les charges et les produits de l'exploitation
- Des aléas climatiques de plus en plus fréquents (sécheresse)
 - → Difficulté pour gérer ces aléas au niveau de l'exploitation
- Des systèmes fourragers en flux tendus (pas/peu de stock voire achat nécessaire), des trésoreries à sec
- Des fonds publics en déclin pour l'indemnisation des pertes, un secteur assurantiel peu développé

- 1. Assurance « Prairies » : où en est-on?
- 2. Quelles perspectives pour l'indemnisation des ravageurs?

II. Approche historique

Un désengagement de l'Etat



<u>Légende</u>

intervention publique, solidarité nationale, mutualisation professionnelle

auto-assurance

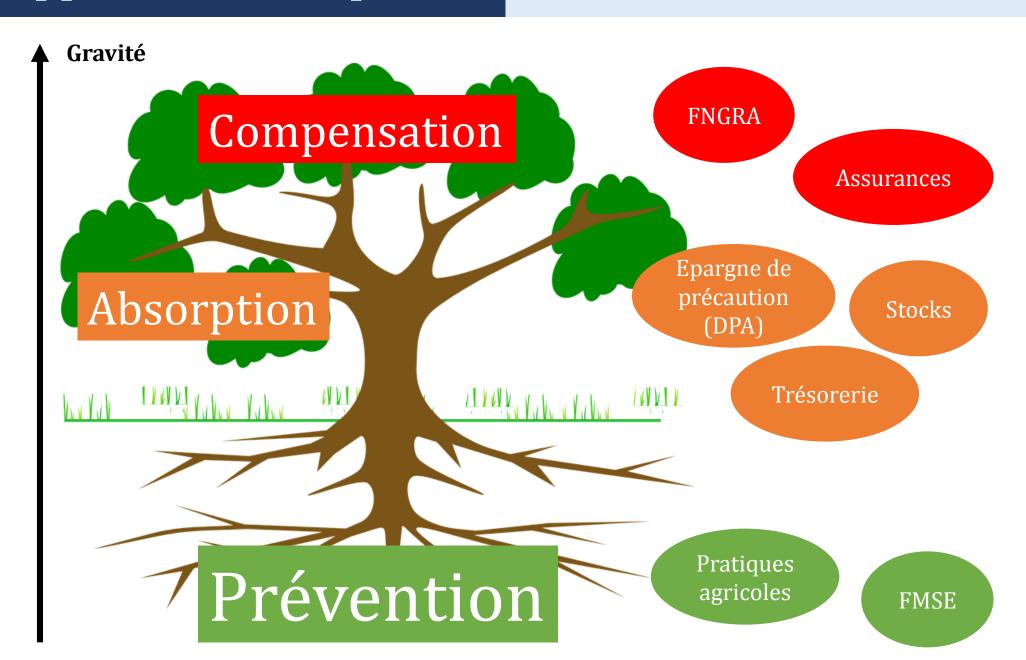
assurance privée

La gestion des risques en agriculture, quelques étapes historiques et changements majeurs

(R. Dureau, 2017 d'après Groupama, 2015)

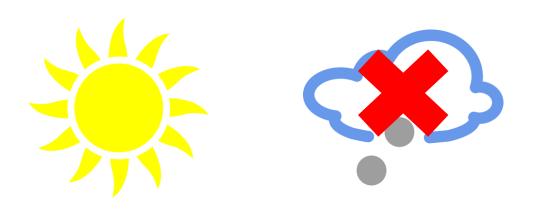
II. Approche historique

Plus concrètement



III. Assurance « Prairies »

III.1. Risques assurés, distribution



- Assurance de la perte de production de biomasse des prairies
- **Depuis 2016**
- Phase expérimentale
- 4 distributeurs







Très faible souscription pour l'instant



Trois étapes pour construire le contrat d'assurance :

- (1) Définition du capital à assurer : trois choix sont possibles
 - a) Assurer le <u>rendement</u> moyen des prairies
 - b) Assurer les <u>besoins</u> du troupeau
 - c) Assurer les « <u>coups durs</u> » = le contrat socle
- (2) Choix de la franchise selon le stock de fourrage en sortie d'hiver de l'assuré.
- (3) Détermination du taux de cotisation (historique de la PRF) et de la prime d'assurance.

Contrat « socle » subventionné à 65%

- Capital assuré de 900€/ha
- Seuil de déclenchement à 30% de pertes
- Franchise de 25%

Garanties supplémentaires = majoration de la prime

III. Assurance « Prairies »

III.3. Exemple

Un éleveur souscrit un contrat « socle » pour assurer les coups durs face au risque de sécheresse

L'assureur fixe le montant de la prime d'assurance à 32€/ha

L'Etat subventionne ce contrat à 65%

L'éleveur souhaite s'assurer davantage et choisit un capital de 1000€/ha

L'assurance fixe le complément de cotisation à 3€/ha, non subventionnable

L'éleveur est assuré pour 1000€/ha et paie une cotisation totale de 14,20€/ha

De Capital assuré de 900€/ha

Seuil de déclenchement à 30% de pertes

Franchise de 25%

Subvention = 32 €/ha × 65% = 20,80 €/ha

Cotisation =
$$32 \in /ha - 20,80 \in /ha + 3 \in /ha$$

= $\mathbf{14}, \mathbf{20} \in /ha$

III. Assurance « Prairies »

III.3. Exemple (2/2)

L'éleveur est assuré selon le contrat :

- **D** Capital de 1000€/ha
- Déclenchement à 30% de perte
- Franchise de 25%

Assurance indicielle:

- Mesure par satellite de la productivité de la biomasse des prairies
- Production d'un indice (IPF) à l'échelle d'une PRF

$$I = 1000 \times (TP - 25\%) \longrightarrow 30\% \longrightarrow 30\%$$
Taux de perte

Production historique = moyenne olympique de l'IPF

Production année = IPF entre octobre et février



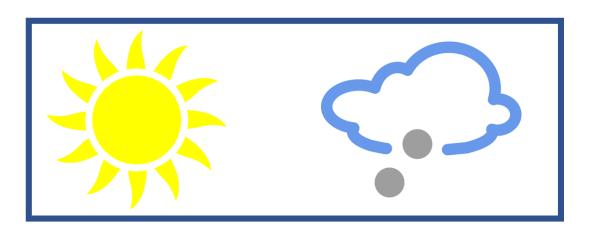


Le développement de l'assurance « Prairies » se heurte à plusieurs limites :

- ▶ Faible souscription et donc faible mutualisation
- Risque de base
- Risque de sécheresse uniquement
- Concurrence avec le FNGRA
- Frais de gestion et donc prime élevés

IV. Une assurance « campagnols»

IV.1. Perspectives pour l'assurance « Prairies »



Risques climatiques

- Classiquement assurables
- Possibilité d'intégrer la grêle, avec expertise (surcoût de cotisation et de frais de gestion)



Risques ravageurs

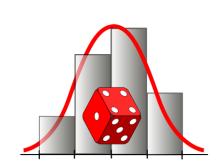
- Classiquement non assurables
- Mais est-ce envisageable?

IV. Une assurance « campagnol »?

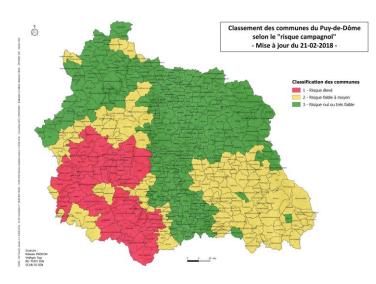
IV.2. Assurabilité du risque



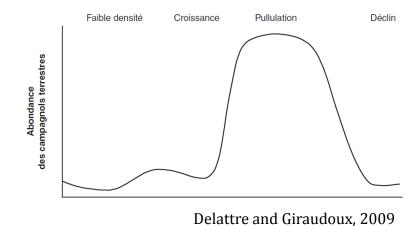
Yannick Chaval, INRA in Delattre et Giraudoux, 2009

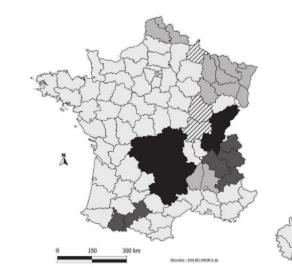


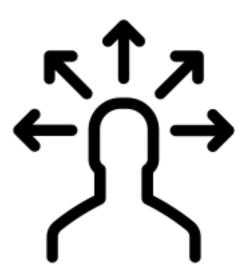


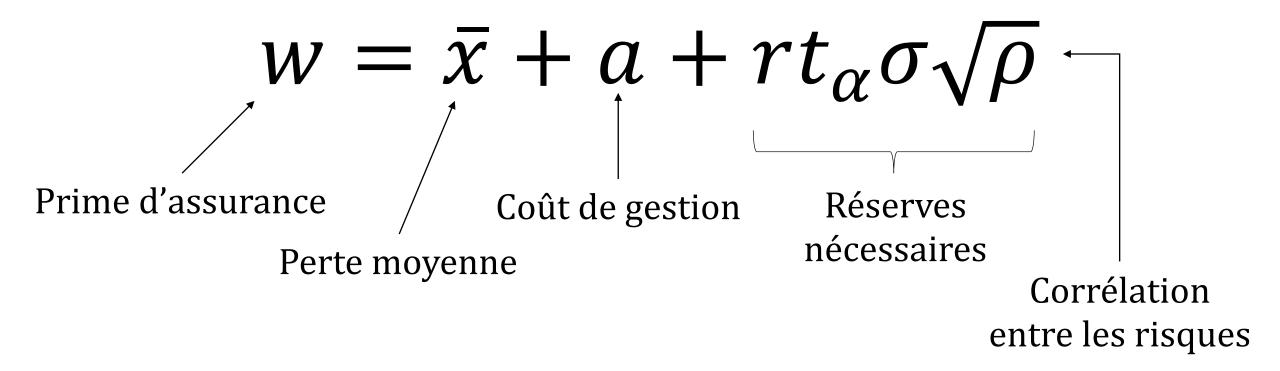


Stéphane Vidal, 2018









Blanc C. 2003. *La gestion des risques en agriculture : modèle offre-demande d'assurance récolte.* Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. 40 p.

IV.3. Coût d'une assurance (2/3)

- Exemple d'une exploitation d'élevage subissant des pullulations <u>tous les 6 ans</u> avec une <u>perte moyenne de 50%</u> de la récolte espérée.
- Pour un capital assuré de 900€/ha, l'éleveur devra payer la prime w annuelle :

$$w = (8,4\% \times 900) + [30\% \times (8,4\% \times 900)] + \varepsilon$$

w = 98€/*ha*

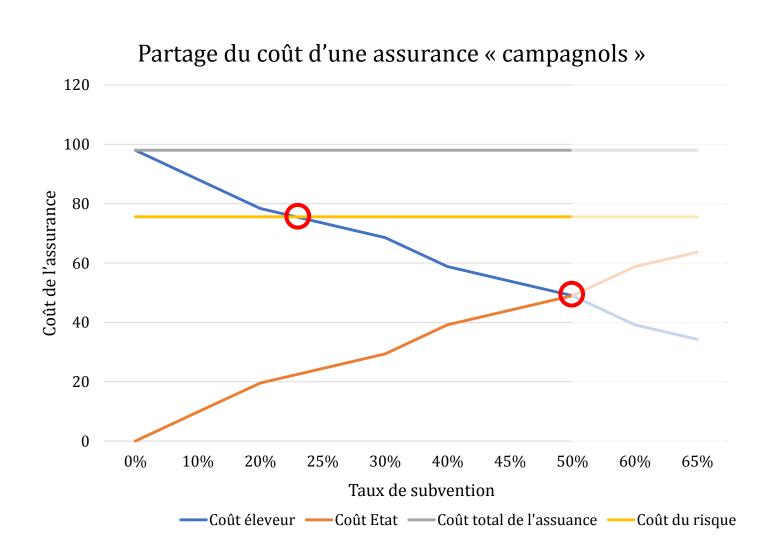
w = 75,6€/*ha*

sans frais de gestion

IV. Une assurance « campagnol »?

IV.3. Coût d'une assurance (3/3)

Taux de subvention	Coût pour l'éleveur (€/ha)	Coût pour l'Etat (€/ha)
0%	98	0
10%	88,2	9,8
20%	78,4	19,6
~ 22,86%	75,6	22,4
25%	73,5	24,5
30%	68,6	29,4
40%	58,8	39,2
45%	53,9	44,1
50%	49	49
60%	39,2	58,8
65%	34,3	63,7



V. Conclusion

V.1. Une percée difficile...

Face aux aléas climatiques:

- L'assurance « Prairies » peine à convaincre : déclenchement, coûts/bénéfices
- Concurrence avec le FNGRA
- Pas « d'habitude de l'assurance » dans les territoires d'élevage

Face aux pullulations de campagnols terrestres:

- Prime d'assurance
- Dobservation du comportement et mesure des pertes réelles
- Un risque à maîtriser d'abord par les pratiques agricoles
 - → cadre légal inapproprié pour l'assurance/l'indemnisation
- Penser une nouvelle articulation entre lutte préventive et indemnisation?
 - → épargne de précaution, fonds de mutualisation renforcé...

V. Conclusion

V.2. ... à expliquer ?

Comportement des agriculteurs

- Faible consentement à payer pour assurer les pertes fourragères
- Finalement, sont-ils averses au risque?

L'assurance agricole a-t-elle un avenir?

- Réforme de la PAC 2021-2020
- Changement climatique
- Coût de l'assurance élevé (risque et frais de gestion)
- Efficacité économique des subventions publiques très discutable